


Envoyé en préfecture le 06/03/2026  
Reçu en préfecture le 06/03/2026  
Publié le   
ID : 001-210101739-20260303-2026\_030\_DEL-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : DÉPORT DES IMAGES DE VIDÉOPROTECTION À LA GENDARMERIE (9.1)

**L'an deux mille vingt-six, le 02 mars à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 28  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **23 février 2026**  
Date d'affichage de la convocation : **23 février 2026**

**Présents** : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, LUZZI, HUSSON, VUILLIOT, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs CADOUX, DANGUY, ROBBEZ, SIGAUD, LEVITRE, VAN VAEREMBERG, PELLETIER, BOCQUET (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,  
M. MAZET donne pouvoir à M. ROBBEZ,  
M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,  
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. VAN VAEREMBERG,  
M. JUILLARD donne pouvoir à M. BOCQUET.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** que les missions de sécurité publique relèvent de l'Etat,

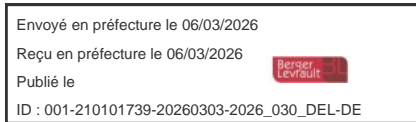
**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Commune de déployer un déport des images de son système de vidéoprotection urbaine vers la Communauté de brigade territoriale de Gex/Divonne, de manière à permettre aux forces de gendarmerie d'accéder plus rapidement aux images et de renforcer ainsi l'efficacité de leur action,

**CONSIDÉRANT** le projet de convention de déport des images de vidéoprotection à passer avec l'Etat, qui lui est présenté,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ladite convention avec la préfecture ainsi que d'éventuels avenants,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce projet, y compris ceux portant sur les prestations techniques à mettre en place et les demandes de subventionnement au titre du FIPD s'y rapportant.

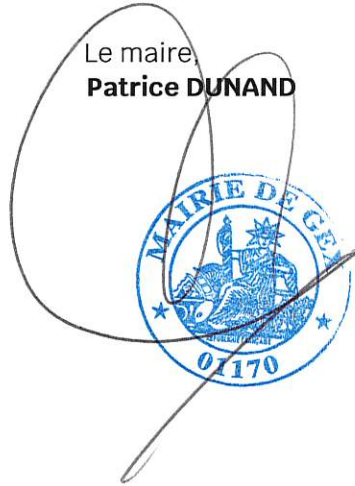


Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 3 mars 2026.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 6 mars 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 6 mars 2026.